

Journal académique

Numéro 80, novembre 2009

Pourquoi la grève du 24 novembre doit être le début d'une lutte prolongée ?

La fédération **SUD éducation**, avec la **FSU**, la **CGT** et **FO**, appelle l'ensemble des personnels travaillant dans le secteur éducatif à se mettre en grève le mardi 24 novembre. Faudra-t-il en rester là ? Est-ce suffisant pour répondre à la politique régressive du gouvernement ? Quels sont les enjeux de cette grève que **SUD éducation** pose d'emblée comme un préalable à la construction d'un vaste mouvement de lutte dans la durée ?

Faire grève contre les 16 000 suppressions de postes, c'est faire grève contre une politique de fond : la RGPP !

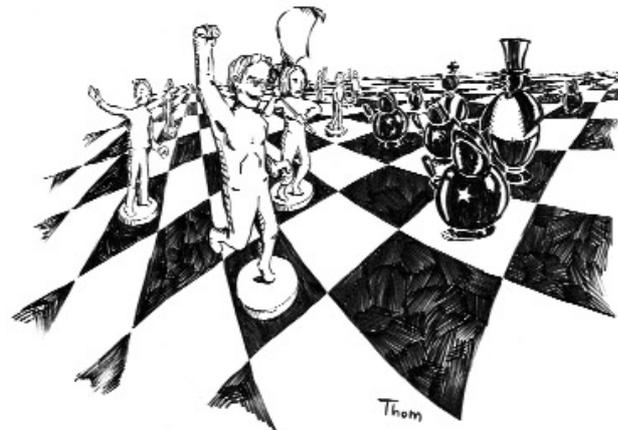
1.- La **Révision Générale des Politiques Publiques** ou **RGPP** est une réforme (régression) profonde du fonctionnement de l'Etat qui matérialise tout d'abord une règle devenue dogme : ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite (et ce, quels que soient les besoins en matière de services publics, éducation, santé, etc.).

Dégraissage du mammoth...

De 2007 à 2010, ce sont près de 50 000 postes qui auront disparu dans l'éducation nationale ! Et le gouvernement est en quête permanente de secteurs à "dégraissés". Sur fond de baisse drastique du nombre de postes aux concours, **les différentes professions sont menacées** les unes après les autres :

- en 2009, ce sont les maître(sse)s spécialisées des **RASED** qui sont touché(e)s ;

- en 2010, ce sont les stagiaires **PE2, PLC2, PLP2, CPE2** qui perdent le droit à leur année de formation initiale rémunérée !



Pour les années suivantes, des indications sont fournies par le **rapport de l'IGEN** (voir le compte-rendu dans le Journal de **SUD éducation** d'Octobre 2009, consultable sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.sudeducreteil.org/>). L'ensemble des postes de **RASED** est clairement dans la ligne de mire des restrictions budgétaires. Les classes de Petites Sections de maternelle sont clairement mises en danger par l'ouverture des Jardins d'éveil payants pour les 2-3 ans.

La **RGPP** est un processus de casse des services publics qui ne s'arrêtera que si nous y mettons un terme !

2) **Derrière les décrets sur la Masterisation**, c'est le droit à une formation initiale professionnelle et le statut de fonctionnaire qui sont remis en cause !

Depuis 2006, à **La Poste**, les agents ne sont plus recrutés par concours mais uniquement par des contrats de droit privé (CDD et CDI). Pendant des années, ont coexisté les **deux modes**

de recrutement (concours et contrats de droit privé) pour travailler dans l'entreprise postale. Aujourd'hui **moins d'un salarié sur deux de La Poste est fonctionnaire**, et le gouvernement essaye de privatiser l'entreprise publique...

Depuis le 28 juillet 2009, une brèche dans les statuts...

Un tel scénario était inimaginable dans l'éducation nationale. Mais, le 28 juillet dernier, les décrets sur la "masterisation" des concours enseignants ont été publiés et ouvrent la première brèche dans le statut. En effet, les futurs candidats aux concours devront être titulaires d'un Master "enseignement". Que feront les diplômés d'un Master "enseignement" qui auront raté le concours ? **Pourquoi les postes aux concours ne cessent de baisser alors que la démographie scolaire repart à la hausse ?** Il est tout à fait légitime de craindre une ouverture du recrutement hors-concours ! (suite p.2)

(suite de la page 1)

Quels risques les futurs recrutés sur contrats encourront-ils ?

Pour faire renouveler son contrat, le futur collègue devra se conformer à toutes les injonctions de la hiérarchie. De quelle liberté pédagogique disposera-t-il ? Quelles seront ses capacités de résistance au niveau syndical ? Quelles seront ses garanties en termes d'emploi, de salaires, etc. ?

Mais c'est aussi le droit à être formé avant d'aller sur le terrain qui est battu en brèche !

3) Rien n'est inéluctable ! Par la grève portons tous ces sujets et toutes nos revendications sur la place publique !

Tous ensemble, nous pouvons faire reculer le ministère sur ses réformes de régression éducative. L'éducation de nos élèves, nos droits statutaires et nos conditions de travail en dépendent ! En 2006, la jeunesse et les salariés en grève ont empêché la création du CPE !

Aujourd'hui, SUD éducation appelle l'ensemble des collègues à la grève et à faire du mardi 24 novembre la première étape d'une mobilisation pour défendre l'école publique et construire l'école de l'égalité pour tous.

"Au total, les seules mesures décidées en 2009 et 2010 privent l'Etat d'une quarantaine de milliards d'euros. Et le cumul des baisses d'impôts décidées au cours des 10 dernières années approche les 100 milliards d'euros, quasiment l'équivalent du déficit."

(Alternatives économiques, "Déficit mon amour", n° 285-novembre 2009).

D'autres choix sont possibles :

- le 23 octobre Eric WOERTH s'est vanté d'avoir supprimé 100 000 postes de fonctionnaires faisant "économiser" 3 milliards au budget. **Ces 3 milliards ont financé la baisse de la TVA, cadeau fait aux restaurateurs. Cette baisse a créé 6 000 emplois. Pas un centime d'économie, mais 94 000 emplois perdus et autant de chômeurs en plus.**

Etre en grève le Mardi 24 novembre nous permettra de participer aux

assemblées générales de villes dans le premier degré, dans les établissements dans le second degré et le supérieur. Et des assemblées départementales et une assemblée régionale au soir de la grève du 24 novembre ; nous proposerons aussi des rencontres intersyndicales dans les délais les plus courts.

SUD éducation propose plusieurs pistes :

☛ Reconduire la grève la semaine qui suit pour inscrire le mouvement dans la durée et établir un vrai rapport de force.

SUD éducation y défendra :

☛ l'arrêt de toutes les suppressions de postes ;

☛ l'abrogation des décrets sur la Masterisation et l'extension de la formation initiale rémunérée ;

☛ un plan d'urgence pour les ZEP avec des vrais moyens supplémentaires ;

☛ l'arrêt de la casse des RASED (récupération des 3000 postes supprimés); la création immédiate de tous les postes nécessaires (RASED, Brigades, ZIL) en fonction des besoins exprimés par les AG ;

☛ plus de maîtres que de classes (abrogation des décrets de mai et juillet 2008 sur les nouvelles obligations de service) ;

☛ le retour au BEP et au bac pro en 4 ans ;

☛ un réel débat pour une autre réforme du lycée ;

☛ le réemploi et la titularisation de tous les précaires ;

☛ l'abandon de toutes les pratiques répressives (fichages: base élève, SCONET, Equipes Mobiles de Sécurité) .

PROMO : AED Discount !

Les élèves ont fait ce mois-ci leur rentrée scolaire. Parmi leurs interrogations, certaines se retrouvent quelles que soient les établissements : "Elle n'est plus là, Sarah ?"

Et bien non, Sarah n'est plus là. Le Principal n'a pas souhaité la reconduire.

En d'autres termes, Sarah se retrouve sans emploi, pour avoir fait grève, pour avoir été trop souvent malade, pour avoir contesté la gestion de l'établissement, pour avoir eu le tort de se syndiquer. Ou tout simplement parce que Sarah n'arrivait pas à vivre avec 550 euros de salaire par mois.

Les conditions de travail des Assistants d'éducation illustrent tout à fait les effets immédiats de la libéralisation de l'école. Embauchés la plupart du temps en CDD d'un an, à l'issue duquel la non reconduction peut se faire sans aucun motif, les personnels de vie scolaire sont devenus, avec la réforme du statut des MI-SE, des employés sous l'autorité directe d'un patron, le chef d'établissement.

Parmi les personnels les plus exposés, les Assistants d'éducation assurent pourtant le lien entre les élèves et l'établissement, et sont attachés au respect des règles de vie. Mais le sous-effectif chronique prive les Vies Scolaires d'un travail pédagogique avec les élèves qui pourrait s'avérer bien plus utile que n'importe quel portique de sécurité ou de fouille au corps. Malgré cela, les assistants d'éducation et autres auxiliaires de vie scolaire ne reçoivent ni formation ni rémunération à la hauteur de leurs engagements, notamment au niveau de la prime ZEP qu'ils sont les seuls personnels à ne pas percevoir dans les établissements et les écoles !

Entre financer les banques ou investir dans la qualité d'encadrement des élèves, le gouvernement a donc choisi. Aux milliers de suppressions de postes, nous devons donc ajouter la précarisation des conditions d'emploi et de travail des personnels de Vie Scolaire, avec l'augmentation des contrats de moins d'un an en cette rentrée 2009. Tout cela se faisant encore et toujours aux dépens de l'éducation des élèves.

Les statuts, dans lesquels le ministère a réussi à inclure toutes sortes de missions, font des Assistants d'éducation de véritables hommes et femmes à-tout-faire : surveillance et encadrement des élèves, aide à l'étude et à l'accès aux nouvelles technologies, animation des activités culturelles et sportives, aide à l'intégration des élèves en situation de handicap, appui aux personnels enseignants pour l'accompagnement éducatif, appui aux documentalistes, encadrement des sorties scolaires, participation au dispositif Ecole Ouverte... toujours plus de missions pour toujours moins de reconnaissance !

N'attendons pas que le gouvernement nous accorde le droit de réagir !

À nous également de rompre la division artificielle entre professeurs, personnels TOS et vie scolaire : c'est en nous battant dans l'unité que nous serons plus fort ! Organisons-nous collectivement pour faire savoir que les "pions" font aussi partie des équipes.

Une Victoire à Villeteuse (93)

Quelques semaines après la rentrée, l'école J.B. Clément de Villeteuse a vu l'arrivée d'un nombre important d'élèves roumains suite à l'installation d'un campement aux abords de l'établissement. Ces élèves sont non-francophones et pour l'essentiel non-scolarisés précédemment. Les placer directement dans les classes ne nous est pas apparu comme une solution adéquate et la situation nécessitait donc une structure adaptée. C'est pourquoi l'équipe enseignante s'est tout de suite mobilisée afin de pourvoir le poste de CLIN de la circonscription qui ne l'était plus depuis l'année dernière. La mobilisation a pris plusieurs formes : grève pédagogique, pétition, rencontre avec les parents, demande d'audience à l'IA...

Grâce au soutien syndical et en faisant preuve d'obstination nous avons obtenu qu'une Brigade Départementale soit nommée sur l'école jusqu'en décembre. Insuffisant ont répondu les enseignants après l'arrivée de nouveaux enfants portant à 22 le nombre d'élèves non-francophones sur l'école. La mobilisation ne diminuant pas, l'adjoint de l'IA s'est déplacé à l'école pour rencontrer l'équipe et finalement annoncer la création sur la circonscription d'un deuxième dispositif de CLIN pour un an, dès la rentrée de Toussaint et dans les conditions qui avaient été proposées.



Handicap de bonne espérance. jmj, Collège Fabien Saint-Denis (93)

Depuis la rentrée, nous commençons à accueillir des élèves handicapés comme cela était prévu (heureusement ? hélas ? les opinions divergent). Ce qui est moins logique c'est que ces élèves doivent être accompagnés par des adultes responsables et formés or, nous avons les enfants mais aucun adulte.

Comble de bonheur notre établissement qui en est à plus de 3 ans de rénovation (pour 2 prévus) est doté d'ascenseurs flambant neufs mais qui sont en panne 2 jours sur 3...cherchez l'erreur !



Lycée Mozart, Le Blanc Mesnil (93). Depuis septembre, suite à des affrontements entre cités, la police montée à cheval surveille les abords du lycée. Cette présence policière quasi quotidienne est problématique : les *uniformés* amalgamant tous les *jeunes* dans un même monde de violence commettent des contrôles pour... port de capuche ! Pour en rajouter, le recteur semble vouloir nous envoyer ses vigiles rectoraux (p.13). Le *jeune* semble être l'ennemi dans un lycée où les élèves sont pourtant courtois et... policés... Faut-il voir dans leur engagement (blocages réguliers depuis 2006) l'origine de ce soudain serrage de vis ?



Le Canard

Lettre d'information périodique du syndicat Sud du Collège Fabien, Saint-Denis (93) -

Rappelons les conditions de la rentrée : les moyens donnés au collège pour les différents projets et demi-groupes ont été absorbés, principalement, pour la création nécessaire de la 8^e sixième. Encore une fois, les moyens pour un bon fonctionnement ne sont pas réunis !

La solution proposée par le chef d'établissement est le paiement en Heures d'accompagnement éducatif (ou en HSE*) d'un certain nombre d'heures de cours. Nous ne pouvons accepter cette dérive. Lors de la dernière heure d'information syndicale la décision a été prise d'envoyer un courrier à l'Inspection Académique pour demander un rendez-vous à ce sujet, ce qui a été fait depuis. Que sommes-nous prêts à faire lorsque nous aurons rendez-vous ?

Depuis la rentrée, le collège accueille trois élèves handicapés qui devraient bénéficier d'une aide donnée par un AVS**. A ce jour, il n'y en a pas et ces élèves ne bénéficient pas de conditions correctes pour leur intégration au sein du collège : ils arrivent la plupart du temps en retard en classe, car ils doivent attendre qu'un surveillant puisse se libérer, ils ont souvent été bousculés, leur cartable n'est porté que par un camarade volontaire qui arrive lui aussi en retard... Rajoutons le problème des ascenseurs en panne. Alors que pendant ce temps 300 AVS vont être licenciés. Que sommes-nous prêts à faire contre cette situation qui s'éternise ?

Et la précarité au collège ? La secrétaire de la Segpa, Mme Malo, en poste depuis 3ans, voit venir la fin de son contrat CAE *** (contrat censé aider à l'insertion des personnels), et ne voit venir aucune proposition de titularisation comme il serait légitime de l'obtenir, bien au contraire, puisque la directrice de la Segpa cherche devant elle une nouvelle secrétaire. Que sommes-nous prêts à faire ici encore ? D'autres collègues sont-ils dans des situations de précarité aussi ? De retard de salaire ? De primes d'installation qui n'arrivent pas ? N'hésitez pas à venir en parler !

de Frédo...

Une question souvent soulevée mais qui n'a encore jamais obtenu de réponse : quelle est la répartition du paiement des HSE au sein du collège ? Et selon quels critères ? Cette question a son importance si l'on considère que ces heures sont la rémunération d'un travail. De plus dans un souci d'équité nous devons exiger la transparence. Il s'agit de l'argent public et non pas celui du chef d'établissement ! D'autres demandes sont restées sans suite, comme celles d'un autre tableau d'information en salle des professeurs, ou de retrouver un agent, comme Corinne les années précédentes, qui s'occupe des photocopies : nous le constatons tous les jours, le système cette année ne fonctionne pas. Qu'en pensez-vous ?

On peut s'étonner de trouver une heure de vie de classe dans notre emploi du temps alors qu'elle n'est pas payée. L'argument de notre chef d'établissement ne tient pas car dans d'autres établissements, comme à Elsa Triolet, notre voisin le plus proche, ces heures sont payées à tous les niveaux, en 6^e et en 3^eelles sont même intégrées dans leur service. Que sommes-nous prêts à faire ?

Nous avons besoin de temps de concertation : les équipes pédagogiques doivent pouvoir se retrouver régulièrement pour faire face aux nombreux problèmes, et avoir le temps de discuter. De plus, de nouveaux programmes sont mis en place : une nouvelle épreuve d'histoire de l'art est imposée au brevet cette année. Sur quel programme ? Où est la formation ? Le temps de concertation nécessaire avec les collègues des matières concernées ? Que sommes-nous prêts à faire pour obtenir les moyens pour mener cette réflexion ?

Les travaux au collège : l'inauguration est prévue le 12 novembre. Pourtant, la dernière réunion de travaux qui a eu lieu en fin d'année dernière a soulevé plus de 300 points de réserve (fuites multiples, électricité défectueuse, sas d'entrée...). Comment pouvons-nous accepter cette inauguration dans de telles conditions ? Que sommes-nous prêts à faire ?

TRAVAILLER PLUS, RECRUTER MOINS...

Quelles sont les perspectives offertes aux personnels TOS travaillant dans l'Académie de Créteil ? Gérés par quatre collectivités locales différentes selon le type d'établissement ou le secteur géographique, ils connaissent des fortunes diverses. Toutefois le sentiment général qui se développe est le suivant : **gains financiers** avec obtention de primes plus élevées que dans la Fonction publique d'Etat, 13^e mois, etc., **mais conditions de travail qui se dégradent**.

Jours fériés qui ne sont plus décomptés, pause de 20 minutes après 6 heures de travail consécutives au lieu de 6 heures de travail quotidien... Plus de temps de travail annuel, plus de temps de travail journalier.

D'où la dégradation des conditions de travail, **qui explique le grand nombre d'arrêts ou d'accidents** (Lycée Blanqui à Saint-Ouen).

Une pression accrue s'exerce donc sur les agents. Des directions d'établissement, profitant de la décentralisation et n'ayant plus à rendre de compte à leur autorité de tutelle - désormais différente de celle des agents - exercent un autoritarisme intolérable et oublient certaines règles de base comme la concertation, pourtant obligatoire. Nous aurions pu attendre de la part des nouveaux employeurs des TOS une certaine reconnaissance et une relative protection. Force est de constater qu'il n'en est rien. **La région Ile-de-France s'est fait une spécialité dans le soutien inconditionnel des chefs d'établissement. Les conseils généraux du 77 et du 94 sont passés maîtres dans l'art du double langage**, selon leur interlocuteur : rappel de la loi devant les syndicats, obligation d'obéissance quand l'agent est seul.

Seul le Conseil général du 93 semblerait avoir pris la mesure de ce problème.

QUELQUES EXEMPLES

L'une des revendications des agents est de pouvoir déjeuner en 30 minutes, car alors ce temps est considéré comme travaillé. Certaines directions refusent et imposent 45 minutes ou, pire encore, des chefs d'établissement, s'asseyant sur la réglementation, ne comptent pas les 30 minutes de pause déjeuner comme temps de travail (ex : Lycée Feyder, d'Epinaux-sur-Seine, Collège Christine de Pisan, Aulnay...). A ce sujet, **SUD Education recommande aux personnels à qui l'on impose 45 minutes de pause méridienne** et donc 45 minutes supplémentaires de présence, de quitter l'établissement, de se changer (habillage, déshabillage) sur le temps de travail, comme les différentes directives de temps de travail le prévoient.

Les agents d'accueil, dans certaines collectivités, sont maintenant soumis à des astreintes en échange d'une baisse de leur volume d'heures. Certains personnels de direction confondent astreintes et temps de travail effectif et font donc travailler les gens gratuitement. Nous rappelons ce qu'est une astreinte : la personne n'est pas sur son lieu de travail, elle n'est pas à disposition de l'employeur, elle peut vaquer à ses occupations personnelles mais doit pouvoir intervenir dans un temps raisonnable. Ou il est demandé aux agents d'accueil de faire toujours plus d'heures supplémentaires. **Certains d'entre eux sont corvéables à merci** en échange de leur logement de fonction. Les maîtres du double discours sont les CG 77 et 94.

Le Conseil général de Seine-et-Marne a trouvé une excellente solution pour ne pas recruter de personnels titulaires : les supers CAE. Ils sont payés 806 euros par mois pour 1200 heures de travail. Soit le temps de travail d'un personnel titulaire pour 2/3 de son

salaires. **Il s'agit d'un dévoiement des CAE.** La logique voulait que ce type de contrat soit une aide au retour à l'emploi, il s'agit là de remplacements d'agents à des tarifs défiant toute concurrence.

Les collectivités locales invoquent la continuité du service public pour demander aux agents de rester plus longtemps, à l'improviste, pour pallier une absence. Mais surtout pour pallier les carences en effectifs. Le secteur est à flux tendus, les personnels remplaçants sont trop peu nombreux et c'est aux agents d'en subir les conséquences.

Ces allongements tous azimuts des différents temps de travail ont un but : **éviter de recruter des personnels titulaires.** De plus en plus d'établissements sont confrontés à des problèmes de sous-effectifs et, en compensation, les collectivités territoriales font travailler davantage les personnels en place.

Pour faire face à toutes ces attaques, plus que jamais, nous devons rester vigilants. SUD Education, qui s'enorgueillit d'être un syndicat inter catégoriel, doit appeler tous les personnels, enseignants, administratifs, à se montrer plus que jamais solidaires de leurs collègues ATTE, nouvelle appellation des TOS.



FORMATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'EDUCATION ET D'ORIENTATION

La circulaire dans le Bulletin Officiel n° 31 du 27 août 2009 donne des précisions sur l'organisation des stages pour les **étudiants en Master se destinant aux métiers de l'enseignement**.

"Dans le cadre des cursus de Master et des concours de recrutement, les étudiants devront pouvoir se familiariser avec les différentes dimensions du métier d'enseignant à travers des stages adaptés, faire cours et faire apprendre, conduire une classe et individualiser leur enseignement, exiger des efforts et donner confiance, susciter l'intérêt, évaluer les aptitudes et percevoir les talents, aider l'élève dans son projet d'orientation, communiquer avec les parents."



Tout un programme, alors concrètement ?

Il y aura des stages d'observation et de pratique accompagnée. Les étudiants seront présents par binôme dans la classe d'un enseignant du **second degré**, d'un maître d'accueil temporaire ou d'un maître formateur du **premier degré** ou seront placés auprès d'un **documentaliste** ou d'un **CPE**. Ces stages seront groupés ou filés, d'une durée inférieure à **40 jours** et dans la limite de **108h**. La pratique accompagnée donnera lieu à une ou plusieurs mises en pratique concrète. A partir de l'année universitaire 2010-2011 ces stages seront destinés **aux étudiants de M1 et M2**.

Il y aura des stages en responsabilité. Ces stages, groupés ou filés, **n'excéderont pas 108h** et seront rémunérés à raison de **34,30 euros de l'heure** (environ 3000 pour le stage). Ces stages seront effectués **lorsque des enseignants du premier ou du**

second degré effectuent des formations. A partir de l'année 2010-2011, ces stages seront destinés **aux étudiants de M2** (50000 stages d'observation et 50000 en responsabilité).

Attention, dès cette année, tous ces stages seront proposés aux étudiants inscrits aux concours de recrutement et inscrits dans une formation de niveau Master ou déjà titulaires d'un M1 ou d'un M2. Pour le premier degré, les stages seront organisés dans les classes des maîtres d'accueil temporaires ou des maîtres formateurs. Pour le second degré ils seront effectués en classe, dans le CDI ou le service de vie scolaire.

Et voilà, **on savait après l'annonce de la suppression des IUFM que la formation serait torpillée**. On avait raison. Cette circulaire est la mise en œuvre concrète des décrets sur la Masterisation, publiés au JO du 29 juillet 2009. Petit rappel du contexte : **13500 suppressions de postes cette année, 16000 prévues pour l'an prochain**.

Conséquences :

≈ Dans les établissements scolaires, en sept 2010, arriveront des enseignants sans formation ou si peu ;

≈ en sept 2011, celles et ceux qui se destinent aux métiers de l'enseignements auront une formation au rabais par rapport à ce qu'on connaît encore cette année ;

≈ Les IUFM disparaissent , en particulier l'année de formation en tant que stagiaire pour le premier degré. Au passage, le ministère récupère 14000 postes. Il peut sans problème dispenser des stages aussi bien payés. Combien seront rémunérés les maîtres formateurs avant qu'ils ne disparaissent eux aussi. Pour le moment les maîtres d'accueil temporaires sont payés à coup de lance-pierre, quel sera leur statut ?

≈ Les étudiants-es qui ne seront pas reçus aux concours serviront à n'en pas douter aux remplacements. L'agence n'est pas encore créée, on va la voir arriver bientôt.

≈ 100000 étudiants vont débarquer dans les établissements sans garanties pour remplacer les titulaires qui vont suivre d'hypothétiques formations. La formation continue est aussi dans le viseur du ministère.

Le tableau est réellement catastrophique. Nous demandons l'abrogation des décrets sur la Mastérisation et une véritable formation des enseignants. Enseigner s'apprend.

INSPECTION DANS LE PREMIER DEGRÉ QUE DISENT LES TEXTES ? (lire la suite p. 12)

La saison des inspections a commencé et avec elle, la multiplication des notes de services relatives aux modalités d'inspection dont la longueur est proportionnelle aux pressions hiérarchiques exercées par les IEN (record recensé à ce jour, 7 pages !) et dont le contenu varie en fonction du zèle que mettent ces derniers dans l'application des régressions imposées par le gouvernement, le tout assaisonné de multiples références aux textes officiels pour légitimer des exigences plus ou moins nombreuses qui devront être satisfaites le jour de l'inspection.

Dans un contexte politique du culte de la hiérarchie, du contrôle et de l'autoritarisme, la limite entre légalité et abus de pouvoir étant généralement une histoire d'interprétation des textes, **il apparaît nécessaire de revenir sur les textes qui s'appliquent en matière d'inspection.** La note de service n°83-512 du 13 décembre 1983 modifiée par la note de service n° 94-262 du 2 novembre de 1994 fixe les conditions dans lesquelles doit se dérouler l'inspection (voir ci-dessous)

Les documents obligatoires

- Le cahier d'appel justifié par l'obligation de contrôle de l'assiduité des élèves par l'institution (art L -131- 5 du code l'éducation) ;
- Les livrets scolaires (art 4 du Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990) ;
- Les affichages obligatoires sont : l'emploi du temps et les consignes de sécurité. Par contre aucun texte ministériel ne rend obligatoire l'affichage de la liste des enfants avec le tableau des âges dite pyramide des âges, ni les progressions (l'affichage de ces dernières était obligatoire dans les programmes

de 2002 plus dans ceux de 2008).

Et le cahier journal alors ?

Le cahier journal régulièrement exigé par les IEN **a été supprimé le 14 octobre 1881 par Jules Ferry.**

Les raisons données à l'époque furent les suivantes :

- Le journal de classe est la constatation matérielle de la préparation de la classe ;
 - Il est un surcroît fastidieux d'écriture sans profit ;
 - Il peut même simuler une préparation
 - son seul mérite serait de faciliter l'inspection
- "En conséquence, Jules Ferry ne veut pas manifester à l'égard du corps enseignant une méfiance qu'il ne mérite pas"*

Résister Individuellement

En cas d'inspection humiliante ou injuste : précéder la signature du rapport (adressé dans un délai légal d'un mois) de la mention **"lu et non approuvé"** et utiliser son droit de réponse **en faisant un contre rapport, pour signifier à l'inspection qu'on n'accepte pas cette évaluation.** Certes, ce contre-rapport qui sera simplement agrafé au rapport d'inspection, ne remettra pas réellement en cause le rapport initial, et ne rendra pas de "points" au collègue, l'inspection Académique défendant toujours officiellement les IEN. Elle a au moins le mérite de gripper la machine institutionnelle qui déteste les grains de sable.

Collectivement

Il est toujours souhaitable que les collègues d'un enseignant dénigré lors d'une inspection réagissent soit par un courrier d'un conseil des maîtres, soit par une lettre collective. Laisser un collègue seul face à une telle situation, c'est prendre le risque de le voir être déstabilisé, se replier et s'isoler .

Certains arguent que l'école risque alors d'être "mal vue" par l'IEN. Un argument de peu de poids quand on lit dans le rapport annuel parut en juillet dernier, que l'IGEN tire un bilan largement positif de cette "année exceptionnelle" de démantèlement de l'école primaire : nouveaux programmes, gestion des enseignants, fonctionnement de l'école et qu'elle félicite "les cadres" qui "ont montré un engagement exceptionnel pour tenir tous les fronts des réformes, pour les expliquer et aider les enseignants dans leur application tout au long de l'année." (1). Cette forme de résistance collective permettant de casser ce discours particulièrement offensif.

Résister collectivement, c'est aussi :

Contactez son syndicat préféré en l'informant du comportement général des IEN (circulaires, notes service, réunions de directeurs, Rased, conseil de zone, gestion des crédits, choix des coordonnateurs ZEP...) et des réactions individuelles ou collectives des collègues pour faire reculer les comportements arbitraires de certains IEN.

Contactez sud éducation Créteil
01.43.77.33.59
contact@sudeducreteil.org

Note de service n° 83-512 du 13 décembre 1983 modifiée par la note de service n° 94-262 du 2 novembre 1994 (Education nationale : DAGEN) - Modalités de l'inspection des personnels enseignants.

Des précisions ayant été demandées au sujet des nouvelles orientations annoncées au mois de janvier 1983 pour l'inspection des personnels enseignants, la présente note a pour objet de faire le point des dispositions arrêtées dans ce domaine. Les enseignants, comme les autres fonctionnaires, doivent faire l'objet d'un contrôle de leurs activités. Compte tenu de leurs missions, ce contrôle ne saurait se limiter aux aspects administratifs pris en compte, le cas échéant, par la notation proposée par le chef d'établissement à l'autorité compétente ; il doit permettre d'évaluer leurs activités pédagogiques et éducatives. De façon concrète, les modalités suivantes ont été retenues pour l'intervention des différents corps d'inspection.

1. La visite d'établissements et de classes sans notation est recommandée avant les inspections individuelles. Elle donne lieu à une observation préalable des conditions d'exercice de la fonction enseignante, compte tenu de l'environnement socio-culturel, du cursus scolaire des élèves et du projet de l'établissement ;
2. Toutes les visites des inspecteurs dans les établissements sont annoncées avec mention de leurs objectifs ;
3. L'inspection individuelle comprend un entretien approfondi avec l'enseignant d'une part, et avec l'enseignant et l'équipe pédagogique d'autre part ;
4. Le rapport d'inspection porte sur l'ensemble des activités de l'enseignant. Le contexte dans lequel il effectue son travail fait l'objet d'une analyse ;
5. Le rapport d'inspection est adressé à l'enseignant dans le délai d'un mois. Il peut donner lieu à des observations de l'intéressé, qui bénéficie d'un droit de réponse ; ces observations sont intégrées au dossier d'inspection ;

6. Les notes pédagogiques sont arrêtées après avoir été harmonisées au niveau national, académique ou départemental. Elles sont, dans toute la mesure du possible, communiquées aux enseignants dans le trimestre qui suit l'inspection (1) ;

7. En cas de baisse de note, une nouvelle inspection peut être prévue dans un délai rapproché. Les commissions administratives paritaires compétentes sont informées des cas de baisse de notes ;

8. Les inspecteurs pédagogiques régionaux peuvent inspecter les classes préparatoires aux grandes écoles. Dans ce seul cas, ils inspectent sur délégation de l'inspection générale ;

9. En cas de refus d'inspection et compte tenu des garanties qui sont désormais données aux enseignants, aucune note pédagogique n'est attribuée, avec toutes les conséquences que ceci entraîne, le cas échéant, pour la détermination de la note globale. S'agissant de l'enseignement privé sous contrat d'association, les inspecteurs pédagogiques régionaux ont, en l'état actuel des textes, une mission moins ample puisqu'elle ne porte pas sur le projet éducatif des établissements. Ils vérifient que l'enseignement est dispensé selon les règles générales et les programmes de l'enseignement public. Ils procèdent à la notation pédagogique des maîtres des classes sous contrat d'association. Ils inspectent en temps utile les maîtres des classes sous contrat d'association. Ils inspectent en temps utile les maîtres sous contrat provisoire pour apprécier leurs aptitudes avant l'octroi éventuel d'un contrat définitif.

(1) Analyse de Sud Education du rapport de l'IGEN : <http://www.sudeducreteil.org/spip.php?article833>

MANQUE DE REMPLAÇANTS DANS LES ÉCOLES DU 93 :

COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE À L'INSPECTION ACADÉMIQUE

OUVREZ LA LISTE COMPLÉMENTAIRE !

Jeudi 22 octobre, les enseignant(e)s des écoles de Seine-Saint-Denis sont venus manifester devant l'Inspection Académique de Bobigny pour exprimer leur "ras-le-bol" dû au manque criant de remplaçants. L'inspecteur d'académie (IA) adjoint a reçu une délégation intersyndicale et des collègues inscrites sur la liste complémentaire qui attendent avec impatience d'être recrutées. L'administration assure qu'il n'est pas question pour l'instant d'ouvrir la liste complémentaire en raison du surnombre d'enseignants dans plusieurs départements ! Quant au problème du remplacement, pour l'IA, "*ce n'est pas qu'une question de création de postes*" ! Ces réponses ne prennent pas en compte la réalité du terrain !!!

A St-Ouen, à St-Denis, partout dans le département, ce sont 5, 10 voire 20 classes par jour, qui se retrouvent sans enseignant sur une même circonscription !

Depuis plusieurs années, les organisations syndicales exigent la création de 450 postes de titulaires-remplaçants pour le 93. Cette année, avec la désorganisation du fonctionnement des écoles causée par les Aides Personnalisées (qui nous font finir à 18h ou plus !), le manque de moyens RASED, le non-remplacement, la souffrance au travail augmente de manière inquiétante !

Avec les premiers collègues non-remplacés, les élèves répartis donc les effectifs des classes alourdis, c'est l'effet boule de neige ! La situation devient ingérable dans de très nombreuses écoles !

Ça suffit ! Nous n'en pouvons plus !
Il faut des titulaires-remplaçants de toute urgence !
Ouvrez la liste complémentaire !

Dans les écoles, les collègues prennent leurs responsabilités au quotidien, malgré des difficultés persistantes (difficultés d'apprentissage à gérer sans moyens en postes de maîtres des RASED, violence scolaire, etc.). Que le ministère, le rectorat et l'inspection académique prennent les siennes !

SUD éducation demande :

- o L'ouverture immédiate de la Liste Complémentaire ;**
- o La garantie pour les collègues recruté(e)s de bénéficier, dès septembre ; 2010, d'une année de PE2, de formation initiale rémunérée à l'IUFM ;**
- o La création budgétaire immédiate de 450 postes de titulaires-remplaçants pour la Seine-Saint-Denis (Brigades, ZIL).**

SUD éducation, au niveau national, a donné son accord pour appeler

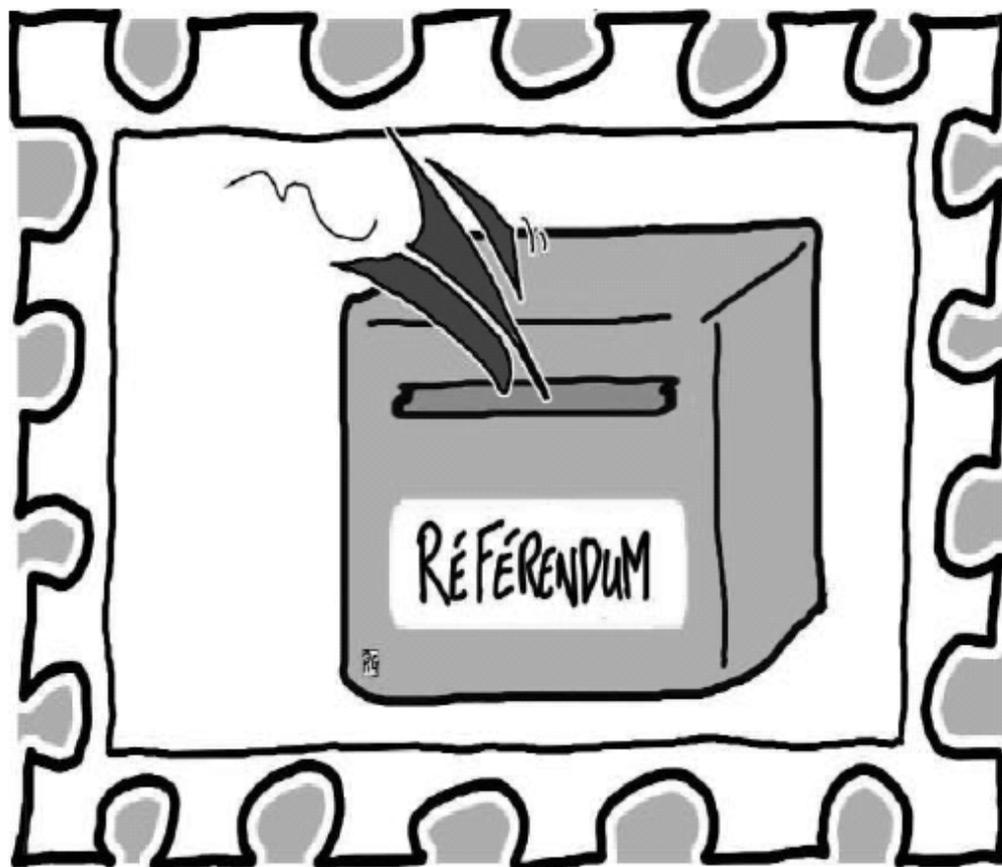
TOUS LES COLLEGUES à la GREVE avec la FSU,
MARDI 24 NOVEMBRE.

Les organisations syndicales départementales se sont engagées à se réunir au mois de novembre pour envisager des suites à l'action pour le remplacement.

Campagne nationale 2009

Un référendum

pour La Poste !



Les Luites

J'écris au Président

Campagne organisée à l'initiative du comité national contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal :

* AC Agric contre le Chômage • Action Conservation • ACU (Association des communautés unites) • AFCC Association Force Ouvrière des Consommateurs • AITEC Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs • Alter Eco • Alternative Libertaire • Avis de la Confédération paysanne • ANRCR Association Nationale des Buis Communales et Municipales • APES Association Pour l'Emploi, l'Information, et la Solidarité • ATTAC • CAP 21 • Citoyenneté, Action, Participation pour le 21ème siècle • CFTC Postes et Télécommunications • CFT Banque de France • COT Finances • COT Caisse des Dépôts • Club Gauche Avenir • CNUJ Coordination Nationale des Collectifs Unitaires pour une Alternative Libérale • Debout la République • CNL Confédération Nationale du Logement • CNR Conseil National de la Résistance • Confédération OTC • Confédération CGT • Confédération FO • Confédération Nationale du Travail CNT- PIT • Confédération Paysanne • Convergence des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics • DAL Droit au Logement • FASE La Fédération pour une alternative sociale et écologique • Fédération des Activités Postales et des Télécommunications CGT • Fédération des élus Verts et Ecologistes • Fédération Nationale des Elus Socialistes Républicains • Fédération SUD PIT • FNEM FO Fédération nationale de Niveleur et des mines Force Ouvrière • FO Communication • Fondation Copernic • FSU Fédération Syndicale Unitaire • Gauche Unitaire • GUENGL Compositrice française du groupe de la Gauche Unie européenne/Gauche verte Nordique • INDECOISA CGT • IPAM Initiatives pour un Autre Monde • Jeunes Latines et Socialistes • Jeunes Radicaux de Gauche • Les Alternatifs • Les Objecteurs de Coexistence • Les Verts • MTEP Mouvement politique d'éducation populaire • Marche Mondiale des Femmes France • Marches Européennes • Mouvement de la Jeunesse Communiste • Mouvement des Jeunes Socialistes • MRC Mouvement Républicain et Citoyen • NPA Nouveau Parti Anticapitaliste • Parti Communiste Ouvrier Français • Parti de Gauche • PCF Parti Communiste Français • PRG Parti Radical de Gauche • PS Parti Socialiste • République et Socialisme • Réseau Européen des Médias Publics • Résistance Sociale • SUD Galles d'Espagne • SUD Crédit Foncier • UPAI Union des Femmes Latines • UNEF Union nationale des Etudiants de France • Union Syndicale SOLIDAIRES • UNMPA Union Nationale des Métallistes et Personnes Agées

<http://www.appellapourlaposte.fr/>

RÉGULARISATION SANS CONDITIONS DE TOUS LES SANS PAPIERS ! LIBERTÉ DE CIRCULATION ET D'INSTALLATION POUR TOUS !

Plus de 1500 travailleurs sans papiers se sont mis en grève pour réclamer leur régularisation. Ils ont commencé depuis le 12 octobre 2009 à occuper une trentaine de sites à Paris et en banlieue : soit leurs entreprises, soit, pour les travailleurs isolés, des lieux symboliques, où ils se regroupent par corps de métiers (bâtiment, nettoyage, intérim, restauration).

L'exploitation des travailleurs sans papiers, précaires parmi les précaires, ouvre la voie à la précarisation de l'ensemble des salariés. Ils sont les premières victimes d'une évolution qui écarte des fractions de plus en plus grandes des salariés des emplois stables, généralise la flexibilité, dérègle le droit du travail, et fait pression sur les salaires.

Pour dire stop à cette précarisation généralisée, nous devons refuser qu'il existe des travailleurs sans droits, et exiger que tous les travailleurs soient placés sur un pied d'égalité. Ce n'est pas seulement un impératif moral face au sort indigne qui leur est réservé. C'est un combat syndical prioritaire pour l'avenir de tous les salariés!

L'union syndicale Solidaires est engagée dans ce mouvement et soutien plusieurs piquets de grève seule ou en commun avec la CNT Nettoyage. La réussite de ce mouvement dépend de notre faculté à mener à bien la phase de lutte (grèves avec occupation) ainsi que "l'après" (constitution et dépôt des dossiers, suivi des problèmes particuliers etc.).

A l'heure où, face à un gouvernement qui ne comprend que le rapport de force, se pose la question de l'élargissement et du renforcement de leur mouvement, Sud éducation apporte aujourd'hui son soutien aux travailleurs sans papiers en lutte, et invite ses adhérents et tous ses sympathisants à se rendre sur les piquets de grève.

LES LUTTES

nom	adresse	métro	grévistes
description			
état du conflit			
Suburbaine	Porte des Lilas 75020	Porte de Lilas (l. 11, 3b)	17
bâtiment, chantier du Tramway			
Selpro (intérim)	6 rue de la Félicie Gennevilliers (92)		10
sous-traitant de la Suburbaine			
référé contre l'occupation lundi 2/11			
ENM	10 rue Auger 75020	Avron (l. 2)	19
bâtiment, entreprise de levage et de manutention			
Négociations entamées avec l'employeur			
Multipro	146 bd Ménilmontant 75020	Ménilmontant (l. 2)	36
intérim			
en attente de négociation avec l'employeur			
Pizza Pino	27 bd des Italiens 75002	Opéra (l. 3, 7, 8)	10
restauration			
employeur d'accord pour tout fournir dès publication de la circulaire			
ISS Abilis France	3 rue des Meuniers 75012	Porte de Charenton (l. 8)	25-30
Nettoyage / Sécurité			
vigiles violents, 1 gréviste en détention provisoire (jugé sur le fond le 2/12), aucun accord			
Étoile de David	2 Chemin Fourches, 93380 Pierrefite		11
restauration			
lieu isolé, protocole d'accord signé pour fournir des contrats de travail – suite mardi 2/11			

Pour plus d'infos : <http://travailleursanspapiers.org> ; <http://travailleursanspapiers.org/Piquet-de-grève-au-29-octobre-2009.html>

Henry Thoreau, père de la désobéissance civile, signerait-il chez SUD ?



Pour beaucoup, l'année scolaire 2008-2009 a été une saison de luttes échouées. Pourtant, elle a été aussi le moment d'un renouveau et d'un franchissement : la désobéissance dans l'Education nationale est réactivée.

Comment donner une légitimité à un acte illégal ?

Désobéissance collective, organisée, contre la mise en place de l'aide personnalisée (AP) et les évaluations nationales dans le primaire ; retour d'une forme de lutte qui, à la différence de la grève, sort du cadre légal et institutionnel. Les désobéisseurs ont vécu un cas de conscience : *comment justifier l'infraction individuelle à des réglementations produites par une autorité élue à la majorité ? Comment donner une légitimité à un acte illégal ?* Concrètement, il s'agit de pouvoir répondre à cet argument entendu : *"Puisque vous résistez à la décision d'un gouvernement élu par le peuple, c'est au peuple*



Résistance au gouvernement civil

que vous vous opposez." C'est auprès du père fondateur que je suis allé chercher des réponses. Il est d'usage de faire d'**Henry**

Thoreau (1817-1862) le premier penseur de la "désobéissance civile". Dans son essai *Résistance au gouvernement civil*, texte limpide et tonifiant, l'écrivain pose le problème et y répond. En 1842, il refuse de payer l'impôt du Massachusetts, Etat où il réside. Il proteste ainsi contre les compromissions de son gouvernement avec les Etats esclavagistes du Sud. *"Je ne peux pas un seul instant reconnaître comme mon gouvernement une organisation politique qui est aussi le gouvernement de l'esclave."* Son refus lui vaudra une nuit en prison.

Il justifie sa désobéissance en désacralisant la décision étatique (1) et en consacrant la conscience individuelle (2).

1- Le gouvernement poursuit ses intérêts propres, qui ne convergent qu'accidentellement avec ceux du peuple. *"Le gouvernement lui-même, qui n'est que le moyen choisi par le peuple pour exécuter sa volonté, est susceptible d'être dévoyé et perverti avant de pouvoir servir les intentions du peuple."* Pour preuve, la guerre du Mexique, orchestrée par une minorité gouvernante. Ou, exemple actuel plus parlant : **la ratification gouvernementale du traité de Lisbonne** qui piétine le "non" au référendum de 2005. Thoreau va plus loin : le gouvernement est foncièrement inutile, et justifie son existence en faisant du bruit : *"[Le gouvernement] n'en est pas moins nécessaire car le peuple doit avoir toutes sortes d'engins compliqués et entendre le vacarme qu'ils produisent pour satisfaire l'idée qu'il se fait du gouvernement."* Sa

défiance à l'égard de l'Etat pourrait le faire passer pour un apôtre du libéralisme, mais sa condamnation cinglante du libre-échange dissuade cette interprétation.

On objectera que si effectivement le gouvernement trahit, il n'en est pas moins désigné par la majorité. Thoreau répond qu'**une décision majoritaire n'est pas nécessairement bonne**. La majorité n'exprime rien d'autre qu'une domination de fait à l'issue d'un rapport de forces. Ce faisant, il pose crûment la question des relations entre la démocratie et le suffrage universel. A la différence de Rousseau, Thoreau ne considère pas que l'expression du peuple produit le vrai et le bon.

Et même si cela était, la décision du gouvernement ne saurait être le reflet de la volonté populaire car **la passivité des citoyens laisse les coudées franches aux dirigeants** : *"Il y a des milliers de gens qui sont par principe opposés à l'esclavage et à la guerre, mais qui ne font rien en réalité pour y mettre fin."*

Conséquences : la loi n'est pas le bien *"Il n'est pas souhaitable d'éprouver à l'endroit de la loi un aussi grand respect qu'à l'égard du bien."* et le vote ne peut être le tout de la décision politique individuelle : *"[...] voter pour la justice ne signifie pas agir en sa faveur."* L'éthique commande donc de désobéir à un mauvais gouvernement. En effet, l'action plus que le bulletin de vote donne raison à la minorité : *"[la minorité] est irrésistible quand elle fait obstruction de tout son poids."*

NOTES DE LECTURES

2- Cependant, le problème se pose en termes nouveaux : quelle garantie ai-je de l'honnêteté de mon action individuelle ? Ma conscience personnelle peut servir mes intérêts purement égoïstes et entrer en conflit avec le bien-être de mes semblables. Si ce que je considère comme le bien est mon profit particulier ou la satisfaction de mes caprices, je peux m'autoriser, moi l'enseignant, à faire n'importe quoi en classe. Thoreau répond à cette critique **en posant l'existence d'une loi morale absolue et universelle.** "Il importe moins qu'un grand nombre vous égale en bonté, qu'il existe quelque part une notion absolue du bien qui sera nécessairement le levain de toute la pâte." Thoreau ne cède pas à la facilité de fonder l'absolu de cette loi en Dieu : la Bible ne sert de guide qu'aux esprits limités. "Ceux qui ne connaissent pas de sources plus pures de la vérité, qui n'ont pas remonté le courant plus en amont, s'en remettent - sage attitude - à la Bible et à la Constitution dont ils s'abreuvent avec respect et humilité." Pour l'homme réfléchi, la conscience individuelle conduit à la vérité morale.

Le raisonnement rencontre trois limites...

Le raisonnement rencontre trois limites. D'abord, on ne voit pas sur quoi s'appuie la loi morale supérieure. Ce problème est plus théorique que pratique : il n'est pas besoin de principe transcendant pour condamner absolument l'esclavage ou l'abandon des élèves en grande difficulté. Plus ennuyeux, Thoreau laisse entendre que seul le sage a accès à la loi supérieure. Il balance entre l'espoir d'un bon gouvernement issu d'une révolution, qu'il dit imaginer mais qu'il ne définit pas, et la résignation à un mauvais gouvernement qui laisserait quelques fortes têtes en paix, dans leurs coins. Cette tentation de l'original solitaire, anarchiste et nomade est un motif récurrent de la culture nord-américaine, de Mark Twain à Jim Harrison, en passant par Kerouac et Bukowsky. Tradition poétiquement féconde mais qui interdit de penser la lutte collective. A l'inverse, la désobéissance, telle qu'elle est soutenue par SUD, vise à abolir les Aides Personnalisées ou les évaluations, mais pas à autoriser excep-

tionnellement quelques militants à déroger à ces dispositifs. Pour finir, Thoreau croyait que le refus de quelques uns produirait une révolution. L'histoire contemporaine a déçu cette espérance.

Dépasser les limites...

Thoreau laisse pendants ces deux problèmes : comment penser la désobéissance comme un moyen de transformation sociale et pas simplement comme une dérogation individuelle ? Comment défendre l'idée démocratique en ne la réduisant pas au suffrage universel ? A mes yeux, l'organisation même de notre syndicat répond à ces deux questions : nos structures locales, autonomes mais reliées, garantissent les expressions personnelles, leur approfondissement par les échanges et leur synthèse par le vote direct. Organisée en collectifs, notre désobéissance au pouvoir central élu est conséquente parce que nous sommes démocrates et décentralisés.



Thomas

(Suite de la page 6) Refuser l'inspection...

Le refus d'inspection est reconnu par la circulaire du 13 décembre 1983 (reproduite p.6, § 9). Le texte prévoit que les enseignants qui refusent l'inspection n'auront pas de note pédagogique avec les conséquences que cela entraînera pour leur déroulement de carrière. Dans un premier temps l'administration a généralement traduit cette disposition par l'attribution d'une note zéro pour les "refuseux". Le Conseil d'Etat, par un arrêt de novembre 1993, a condamné cette traduction et précisé la réglementation :

1.- L'inspection n'est pas une obligation, car non inscrite dans le statut de la fonction publique (toutefois, un refus réitéré pourrait être considéré comme un acte d'indiscipline, qui pourrait faire l'objet d'une procédure et d'une éventuelle sanction disciplinaire - voie qui n'est plus guère usitée !).

2.- La notation annuelle des personnels de l'éducation nationale est, elle, obligatoire puisque le ministère concerné n'y a pas renoncé ; même l'enseignant qui refuse l'inspection doit être noté, au vu des éléments dont dispose l'administration (notamment : le cahier d'appel, les livrets scolaires des élèves, l'affichage obligatoire dans les classes) et cette note doit être autre que zéro (car il ne peut y avoir d'enseignant nul en exercice !)

Conséquences du refus

Actuellement, les conséquences du refus d'inspection pour les enseignants du premier degré (qui n'ont qu'une note pédagogique, au

contraire de ceux du secondaire qui ont note pédagogique d'inspection + note administrative attribuée par le chef d'établissement) sont celles d'une note généralement faible : avancement à l'ancienneté, pénalisation dans tous les barèmes où la note est prise en compte.

Comment refuser l'inspection

Pour refuser l'inspection, aucune procédure réglementaire : soit on adresse un courrier préalable à son IEN, soit on lui signifie son refus lorsqu'il annonce sa visite (voire lorsqu'il se pointe) ; habituellement, l'inspecteur n'insiste pas et se contente de transmettre le refus à l'inspecteur d'académie (si l'inspecteur impose sa présence, il est difficile et peu conseillé de le virer physiquement, mais on peut résister par exemple en faisant garderier en sortant de la classe avec les élèves...).

Plus d'infos sur le refus d'inspection sur les sites suivants :

<http://www.abasleschefs.org/refuser.html>

http://www.sudeducriteil.org/sites/www.sudeducriteil.org/IMG/pdf_sud_educ_93-2.pdf

SUD éducation soutient les "refuseux" qui considèrent que dans ses modalités actuelles, l'inspection infantilise les enseignants, crée des inégalités dans l'avancement et n'apporte aucune réponse aux difficultés rencontrées quotidiennement sur le terrain ; la position de supérieur hiérarchique n'étant, de plus, pas compatible avec celle de conseiller-formateur.

DU VIRGILE OUI, DES VIGILES NON !

Sans concertation d'aucune sorte, le gouvernement a décidé l'implantation d'Equipes Mobiles de Sécurité (EMS) dans l'académie de Créteil. Ces équipes, composées de jeunes sans qualification éducative, doivent intervenir dans et aux abords des établissements scolaires pour effectuer des missions de " sécurisation " sur demande des chefs d'établissement. Ces "brigades d'intervention" seraient pour le moment au nombre de cinquante.

De telles équipes dans les établissements scolaires de l'académie ne correspondent non seulement à aucune demande officielle de la part des enseignants, mais tendraient à mettre en évidence une situation qui n'existe pas en général : soit notre incapacité à maintenir des relations et un climat propices au travail. Mieux. Il est à redouter que la venue des EMS dans les établissements ne provoque l'incompréhension et le doute, et donc rende plus difficile l'exercice de notre travail. La confiance qui existe entre enseignants et élèves pourrait être ébranlée.

La mise en place de ces brigades de sécurité témoigne d'une vision ultra sécuritaire de l'éducation que nous ne partageons pas. Nous ne pouvons accepter que, en confondant éducation et répression, on finisse par réduire notre métier à de la discipline ou une simple domestication de " sauvages ". En fait, la création des EMS relève de considérations idéologiques, mais pas seulement. Sur le site académique, le coordinateur des équipes de sécurité explique qu'ils interviendront au sein des lycées et collèges pour y effectuer des opérations de sécurisation et pour faire en sorte que les enseignants et les élèves puissent travailler dans de bonnes conditions. On croyait qu'il existait pourtant des personnels d'éducation dont c'était précisément l'une des tâches sans être la seule d'ail-

leurs comme on le sait. Comment ne pas y voir dès lors une privatisation rampante de la vie scolaire ? La mise en place des EMS est donc bien aussi une attaque, et non des moindres, contre le service public d'éducation, une tentative de démantèlement à peine déguisée.

Une forte tendance se dessine ces dernières années : la mise au pas du corps enseignant. Cela passe notamment par la volonté d'imposer des contenus d'enseignement directement monnayables sur le marché du travail ou d'adapter l'école au modèle de l'entreprise . A ce propos, nous pouvons avoir quelques inquiétudes concernant la réforme du lycée annoncée par Nicolas Sarkozy (stages en entreprise pour les élèves et les enseignants, mise en

cause de la filière littéraire du BAC...).

Au moment où l'horizon s'assombrit pour les jeunes des classes populaires du fait de la crise sociale, le gouvernement annonce la suppression de 13000 postes d'enseignant et envoie en lieu et place des personnels de sécurité. Est-ce là

une politique éducative volontariste ?

SUD éducation Créteil appelle à s'opposer à la venue des équipes mobiles de sécurité par la grève au besoin et en informant les parents et les élèves de notre refus d'accepter une conception de l'éducation et de l'enseignement qui n'est pas la nôtre. Nous y voyons de plus une bonne raison de faire avancer notre projet d'une école égalitaire, solidaire et démocratique, tout en ayant la certitude qu'une telle proposition ne pourra pas aboutir sans une remise en question radicale et globale de cette société-là et des rapports sociaux qu'elle soutend.



Menu du SUD

Dépôt de plainte collectif contre Base élèves le 9 décembre

Base élèves qui connaît une opposition croissante depuis sa création voit un nouveau développement le 9 décembre, date nationale de dépôt de plainte collective.

Pour porter plainte,
contacter le CNRBE
base-eleves@orange.fr.

Modèle de plainte téléchargeable :
<http://retraitbaseeleves.wordpress.com/plaintes-parents/>

1/2 journée d'informations syndicales AUBERVILLIERS

Mercredi 25 Novembre 2009
(9h00 à 12h00)

Bourse du Travail d'Aubervilliers

13 rue Pasteur - Aubervilliers

Méto : Aubervilliers-Pantin-Quatre chemins

Bus : 170, 65 ou 150 arrêt « mairied'Aubervilliers »

1/2 journée d'informations syndicales VAULX LE PENIL

Mercredi 25 Novembre 2009
(9h00 à 12h00)

Local Sud PTT rue des Egléfins Vaulx le Penil

Ordre du jour proposé

Aides personnalisées

RASED

Masterisation

nouveaux programmes

Le droit syndical (décret 82-447 du 28 mai 1982) vous permet d'assister à 2 demi-journées d'information syndicale par an.

Syndiqué ou non, il vous suffit d'adresser un courrier à votre IEN.

Ne restez pas isoléE,

Contactez SUD éducation en cas de difficulté.

Tel : 01-43-77-33-59

Mail : contact@sudeduccreteil.org

Fax : 0143-77-65-58



Adhésion- réadhésion -

ADHÉRER A SUD ÉDUCATION POUR LUI DONNER LES MOYENS D'AGIR

NOM : Prénom : Age :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville : Tél :

E-Mail : Voulez-vous être inscrit(e) :

• sur la liste de discussion « vie interne », liste de débats et d'informations entre adhérents : OUI NON

Situation professionnelle

Corps : Fonction :

Discipline : Type de poste (BD, ZIL, TZR,...) :

Temps complet - Temps partiel - Quotité:.....% Retraité(e) -

Disponibilité - Congé - Type:..... Sans poste -

Établissement d'exercice

Type (école, collège, LP, lycée...) et nom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Tél :

Acceptez-vous que vos coordonnées personnelles soient transmises à d'autres syndiqué(e)s de votre secteur : OUI - NON -

J'autorise Sud Éducation Créteil à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78 Informatique et Liberté. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à Sud Éducation Créteil.

Date :

Signature :

Montant de la cotisation annuelle :€ payés en 1 fois - 2 fois - 3 fois -

Pour des raisons de trésorerie, si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyer tous vos chèques dès maintenant. Votre dernier chèque doit être encaissable au plus tard en juin.

Salaire mensuel	Cotisation annuelle
- de 600	6
+ de 600	15
+ de 750	27
+ de 900	45
+ de 1000	54
+ de 1100	64
+ de 1200	75
+ de 1300	88.5
+ de 1400	102
+ de 1500	117
+ de 1600	135
+ de 1700	153
+ de 1800	174
+ de 1900	192
+ de 2000	210
+ de 2100	230
+ de 2200	251
+ de 2300	272
+ de 2400	293
+ de 2500	315
+ de 2600	340
+ de 2700	364
+ de 2800	390
+ de 2900	416
+ de 3000	443
+ de 3100	472
+ de 3200	500
+ de 3300	530
+ de 3400	561
+ de 3500	593
+ de 3600	calcul
Au delà ajouter 30 par tranche de 150	

Chèque(s) à joindre avec date(s) d'encaissement au dos à l'ordre de
Sud Éducation Créteil

11/13 rue des Archives 94010 CRETEIL cedex

Tel : 01.43.77.33.59 Fax 01.43.77.65.58

E-mail : contact@sudeduccreteil.org

<http://www.sudeduccreteil.org/>



Contacter les sections locales SUD éducation

Alfortville: Thomas Brunet, Elem Octobre, 06 13 44 17 42

Aubervilliers : Sabine Duran, Elem. Condorcet
01 48 33 96 18

Aulnay: Cybèle David, Collège Christine de Pisan,
06 19 36 72 58

Bobigny : Isabelle Dréau, Elém. M. Curie 06 11 82 69 69

Bondy : Patricia Géraud, Elém. d'application Terre St Blaise
01 48 49 27 91

Bonneuil : Gérard Diguët, Elém Romain Rolland A
06 71 30 55 40

Champigny : Eric Charles, Mater Maurice Denis,
06 77 99 99 17

Épinay : Marc Van Der Voerd, Elém A Dumas
01 48 41 70 66

Fontenay sous Bois : Marie-Jeanne Couppey, Elém Henri
Wallon 06 08 58 62 35

Gentilly : Philippe Potard, Collège Rosa Park,
06 85 32 27 69

La Courneuve: Stéphane Hibon, Elém Joliot Curie
06 66 92 32 63

La Plaine Saint-Denis : Elodie Boussarie, Elém. A. Césaire
06 73 14 08 55

Le Blanc Mesnil : Luc Colpart, Lycée Mozart 06 22 59 21
00

L'Hay les Roses, Annick Champeau, Collège Chevreul,
06 77 64 23 78

Maison-Alfort : Emmanuelle Edmond, Elem Parmentier B
06 14 67 32 71

Montfermeil: David Mateus, Elém. V. Hugo 01 45 09 27
80

Montreuil : Christiane Ourliac, Mater Jules Ferry
01 42 87 48 77

Nandy: Philippe Morgallet, Clg R. Buron, 01 60 63 32 25

Orly : Sophie Asselineau, Elem Romain Rolland B
06 65 32 75 17

Romainville : Stéphanie Morisson, Mater M. Cachin
06 28 04 71 51

Rosny sous Bois : Cédric Lecour, 06 20 56 14 94

Saint-Denis : Rodolphe Ciulla, Mater. H Wallon
06 70 19 67 61

Sevran : Cécilia Dray, Elémentaire Nobel 01 43 83 98 21

Stains : Marie Adline Elém Jean Rostand 06 70 96 16 11

Villejuif : Natalie Charpentier, Elem Robert Lebon,
01 41 73 46 30

Villetaneuse-Pierrefite : Thomas Donadieu, Elém J-B Clément
06 63 12 23 90

Villeneuve Saint Georges: Alain Taupin, Elem Anatole France,
01 43 89 08 42

Vitry sur Seine : Etienne Roch, Lycée Jean Macé, 06 78 70 14 97

Dispensé de timbrage

CRETEIL C.C.

Créteil
SUD
Education

P

11-13 rue des Archives
94010 CRETEIL CEDEX

P R E S S E

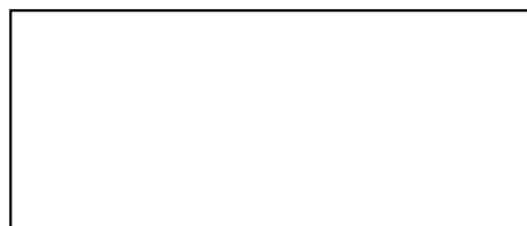
D I S T R I B U E P A R

LA POSTE 

Déposé le :
16 Novembre 2009

Novembre 2009, n°80

Prix : 1,5 / abonnement : 15



Pages	Sommaire
1-2	Pourquoi la grève du 24 novembre doit être le début d'une lutte prolongée ?
2-3	Echos des établissements...
4-6	Cas d'école... ►► TOS : Travailler plus, recruter moins... ►► Formation des personnels enseignant, d'éducation et d'orientation ►► Inspection dans le premier degré (et p.12...)
7	Aides personnalisées : lettre-pétition intersyndicale ouverte à M. l'inspecteur d'académie
8-10	Les Luttés ►► Manque de remplaçants dans les écoles du 93 : ouvrez les listes complémentaires ►► Campagne nationale : un referendum pour La Poste ►► Grève : régularisation pour tous les sans-papier
11-12	Note de lecture : Henry Thoreau, père de la désobéissance civile...
13	'Nalyse : Du Virgile oui, des vigiles non !
14	Menu du SUD... ►► Dates à retenir ►► plainte contre Base-élève le 9 décembre...
15	Bulletin d'adhésion

SUD Éducation Académie de Créteil - Maison des syndicats de Créteil

11-13 rue des Archives - 94010 Créteil cedex
Tel : 01.43.77.33.59 - Fax : 01 43 77 65 58
e-mail : contact@sudeducréteil.org

Site : <http://www.sudeducréteil.org>

Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Directeur de la publication : Philippe BARRE

Commission Paritaire N° 1210S07631